

Extrait de « Les passages de grades interfédéraux : logique et enjeu »

Franck Noel

Mais ces fondamentaux, ces invariants, quels sont-ils?

Ils se trouvent formalisés par les trois critères d'évaluation qui serviront de base au jugement des membres du jury lors des examens:

1. Connaissance formelle des techniques et du cadre de la pratique.

2. Construction des techniques.

3. Respect du principe d'intégrité.

Examinons-les un peu plus en détail.

1. Connaissance formelle des techniques et du cadre de la pratique: l'Aïkido trouve d'abord son identité par un répertoire technique qu'il s'agit d'apprendre afin de l'utiliser comme moyen de développer les valeurs propres de la discipline, et ce dans un cadre spécifique comprenant des règles de comportement et d'étiquette. L'examen devra permettre de s'assurer que les techniques exécutées sont identifiables comme celles ayant été requises et que la prestation se fait dans le respect de l'étiquette (reishiki).

2. Construction des techniques: toute technique obéit à une logique mécanique élémentaire qui veut que l'on ne peut amener au sol (projection ou immobilisation) son partenaire sans l'avoir déséquilibré, et qu'on ne peut le déséquilibrer sans s'être ménagé un avantage de placement. Ainsi donc conviendra-t-il de respecter le schéma de construction suivant: une phase de placement, une phase de déséquilibre, une phase d'amenée au sol. Ceci ne voulant évidemment pas dire que l'exécution doit être décomposée ou saccadée car, bien au contraire, la fluidité et la globalité vont contribuer au passage sans rupture d'une phase à l'autre.

3. Respect du principe d'intégrité: la pratique (l'exécution des techniques) doit respecter et même renforcer l'intégrité physique et mentale des deux protagonistes. Rigueur martiale (Tori n'est pas touché ni déséquilibré par Uke, il ne lui laisse pas d'ouvertures, Uke est attaquant sans être suicidaire et sait gérer ses chutes), unité du corps (attitude, utilisation optimale de son potentiel), respect de l'autre (ni blessure, ni mépris).

Ces trois fondamentaux, structurant notre pratique comme un langage avec un lexique (connaissance formelle.), une grammaire (construction) et une sémantique (intégrité), doivent contribuer à faciliter la communication entre les pratiquants de tous horizons mais il convient de bien comprendre qu'ils ne constituent pas une méthode pédagogique : ils sont transversaux à toute démarche pédagogique qui définira comme il lui convient ses priorités et ses moyens avec et autour de ces invariants, donnant naissance ainsi à des réalités de pratique extrêmement diverses car, ce système d'évaluation n'étant pas totalitaire, il n'a pas pour objet de définir toute la pratique mais seulement des points de passage obligés, laissant s'exprimer les choix et options personnelles tant qu'ils sont compatibles, donnant une marge d'interprétation et d'évolution indispensable au dynamisme.

Dans le cadre de l'examen, la prestation sera évaluée au travers du crible de ces trois critères avec un degré d'exigence adapté au niveau postulé et avec des priorités sans doute variables selon les examinateurs mais qui devraient aller, utilisant cet outil même de communication, vers de plus en plus de compréhension et de cohérence.

Ainsi donc tenterons-nous de relever le double pari suivant: que rigueur et transparence exigées sur les fondamentaux permettront tout autant d'évaluer les prestations des candidats que d'assurer la communication entre les différents courants et donc de garantir l'unité de la discipline.

Nous ne sommes encore qu'au tout début du fonctionnement de ce système d'évaluation et il y a encore, bien sûr, un bon nombre de plâtres à essayer. Nous y parviendrons d'autant mieux que chacun, candidat, professeur, examinateur, en aura compris et accepté la logique et l'enjeu, et s'en sentira solidaire.

Ce texte n'a pas d'autre ambition que d'œuvrer dans cette direction.